

## PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation :

21/07/2017

Date d'affichage :

29/07/2017

*L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.*

Présents : Mmes ADRAST-CORPS-FEIREISEN-GUYON- TRUET

MM. BRISSET-DESVAUX-MARIDA-PÉTÉREAU

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme VAYSSE, pouvoir à Mme FEIREISEN

M. GAUVIN, pouvoir à M. BRISSET

Mme LAMBERT-M. BIENAIMÉ-M. VONNET

Secrétaire de séance : Mme FEIREISEN

Approbation du dernier procès-verbal : à l'unanimité les Conseillers approuvent le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017.

N° 2017-07-01

**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
COMPLÉMENTAIRE DETR  
POUR LES TRAVAUX DE  
REAMENAGEMENT DES  
TOILETTES DE L'ECOLE  
situées sous le préau**

**RETRAIT DU DOSSIER  
DETR POUR LES  
TRAVAUX DE REFECTION  
DU MUR DE  
SOUTÈNEMENT DE LA  
RUE DE L'AÎTRE VERT**

Mme le Maire informe les conseillers que les travaux de réaménagement des toilettes de l'école estimés à 23 500,00 € H.T. par l'ADAC s'élèvent à 55 152,21 € H.T. selon les devis acceptés :

Lots	Entreprise	Montant H.T.
Gros œuvre/maçonnerie	AUBERT-GUIET	10 259.84
Isolation/doublage	ACCRELEC	6 184.24
Electricité	CLEMENT	5 200.00
Plomberie	ROUSSEAU	15 330.00
Peinture	ARTCIEL DECOR	6 536.43
Carrelage/faïence	PITTONI	5 240.10
Serrurerie	BOUCLET	971.60
Mission SPS	BTP Consultants	840.00
Contrôle technique	BTP Consultants	1 590.00
Maîtrise d'œuvre	MANEHOME	3 000.00

Certains postes ont été sous évalués et/ou omis par l'ADAC d'où le surcoût très important. Les travaux ont débuté le 08 juillet dernier pour être achevés fin août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que ce dossier soit classé en priorité n° 1 pour la DETR et **RETIRE** le dossier de demande de subvention établi pour la réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert,

	<p><b>ARRETE</b> le plan de financement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant des travaux H.T. 55 152,21</li> <li>• Montant des travaux T.T.C. 66 182,65</li> <li>• Subvention FDSR socle 2017 13 347,00</li> <li>• DETR allouée pour réfection du mur 8 595,00</li> <li>• DETR complémentaire espérée 13 000,00</li> <li>• Autofinancement 31 240,65</li> </ul> <p><b>SOLLICITE</b> de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire une subvention complémentaire pour l'aider à financer les travaux de réaménagement des toilettes de l'école beaucoup plus onéreux que l'estimation.</p>
--	--

<p>N° 2017-07-02</p> <p><b>AVENANT A LA CONVENTION AVEC VAL D'AMBOISE POUR INSTRUCTION DES AUTORISATIONS et ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS</b></p>	<p>Par délibération en date du 14 janvier 2016, le Conseil Municipal a confié l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Communauté de Communes du Val d'Amboise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificats d'urbanisme « opérationnel » (Cub)</li> <li>• Permis de construire et permis pour une maison individuelle</li> <li>• Permis d'aménager et permis de construire</li> <li>• Permis de démolir</li> <li>• Déclarations préalables donnant lieu à taxation</li> <li>• Demandes de modification, d'annulation, de prorogation et de transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessus.</li> </ul> <p>La commune avait conservé l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) et des déclarations préalables ne donnant pas lieu à taxation (travaux de ravalement, travaux ne créant pas de surface de plancher, clôtures, murs ....).</p> <p>L'adjoint administratif chargé de l'accueil fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le temps de travail de l'agent recruté pour le remplacer sera réduit à 20 heures par semaine et ne permettra plus l'instruction des demandes conservées par la commune. La CCVA a donné son accord pour instruire l'intégralité des autorisations et actes déposées en mairie et propose d'acter cette modification par avenant.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p><b>ACCEPTE</b> de confier à Val d'Amboise l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme d'information (CUa) et les déclarations préalables ne donnant pas lieu à taxation,</p> <p><b>AUTORISE</b> Madame le Maire à signer l'avenant à la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017.</p>
--	--

N° 2017-07-03

**PRIX DES REPAS  
CANTINE FOURNIS  
PAR RESTORIA au  
01/09/2017**

M. MARIDA, Adjoint délégué aux Affaires scolaires, informe les conseillers que le contrat liant la commune à RESTORIA pour la livraison des repas de la cantine prévoit une révision de prix annuelle indexée sur l'évolution des indices INSEE.

La hausse déterminée par la variation de l'indice 001763856 au 1<sup>er</sup> mars 2016 et au 1<sup>er</sup> mars 2017 est de 1,025 %.

L'augmentation des prix est la suivante :

Repas Restoria	Septembre 2016	Septembre 2017
Repas maternelle	2,62 €	2,65 €
Repas primaire	2,76 €	2,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les nouveaux prix des repas maternelle et primaire fournis par RESTORIA à la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, selon le tableau ci-dessus.

N° 2017-07-04

**TARIFS DES  
REPAS DE LA  
CANTINE  
SCOLAIRE POUR  
2016-2017**

M. MARIDA, Adjoint aux Affaires scolaires, présente aux conseillers le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017.

Le prix de revient du repas avec la fourniture des repas et du pain est de 2,60 € (2,57 € l'année précédente), le prix de revient avec toutes les charges, fluides et dépenses de personnel, s'élève à 7,06 € contre 6,68€ en 2015-2016. Le pourcentage des dépenses supportées par le budget communal est en augmentation pour grande partie due aux charges de personnel et aux énergies consommées.

Les tarifs actuels ont été fixés par délibération du 24 juillet 2016 :

- repas maternelle	3,33 €
- repas primaire	3,47 €
- repas adulte	5,35 €
- repas personnel communal	4,03 €

Une hausse de 2,00 % avait été appliquée sur les tarifs de 2015. Les prix doivent être fixés avant la rentrée prochaine du 04 septembre 2017.

M. Marida présente trois augmentations envisageables et le coût supplémentaire à supporter par les familles pour une facture de 14 repas :

Tarif actuel	+ 1,00 %	Hausse 14 repas	+ 1,50 %	Hausse 14 repas	+ 2,00 %	Hausse 14 repas
3,33	3,36	0,42	3,38	0,70	3,40	0,98
3,47	3,50	0,42	3,52	0,70	3,54	0,98
5,35	5,40	0,70	5,43	1,12	5,46	1,54
4,03	4,07	0,56	4,09	0,84	4,11	1,12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer une augmentation au taux de 2,00 % et **FIXE** comme suit les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2017-2018 :

- repas maternelle	3,40 €
- repas primaire	3,54 €
- repas adulte	5,46 €
- repas personnel communal	4,11 €

Mme le Maire sollicite l'accord des Conseillers pour inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire concernant le soutien de la commune à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 : accord unanime.

N° 2017-07-05

**MOTION DE SOUTIEN  
à la candidature de la  
Ville de Paris à  
l'Organisation des  
Jeux Olympiques et  
Paralympiques d'été  
de 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint-Ouen-Les-Vignes est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Saint-Ouen-Les-Vignes souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 voix contre (Mme Corps),

**APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

## QUESTIONS DIVERSES

**MARPA-ECOLE** : L'association qui gère la MARPA ECOLE de Souvigny de Touraine demande que lui soit communiqué les coordonnées de la personne titulaire représentant la commune, à savoir M. Michel DESVAUX. Ce dernier rend compte de la situation qui a favorablement évolué grâce à l'implication des conseillers départementaux, M. Leveau et Mme Cornier-Goehring et au budget promotion alloué par la MSA. Le taux de remplissage est de 100 % et des demandes figurent sur une liste d'attente. Les prix d'hébergement ont été baissés. L'ensemble du personnel est très compétent.

**CREATION DECHETTERIE AU NORD** : Dans le cadre d'une réflexion pour créer une déchetterie sur la partie nord du territoire communautaire, le Président de la CCVA demande aux communes si elles disposent d'un terrain d'1 hectare minimum desservi par les réseaux et par une voie calibrée pour l'accueil des bennes, sous maîtrise publique ou privé.

**PLUI** : Mme Truet informe les élus qu'ils peuvent consulter les documents établis par la CCVA dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Chaque assemblée doit travailler sur le diagnostic foncier et sur les hameaux. Deux réunions sont fixées :

- mardi 05 septembre 2017 à 18h30
- mardi 12 septembre 2017 à 18h30.

### REMPLACEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Mme Vlamincq fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Il est prévu de recruter un agent à 20 heures par semaine. Les heures d'ouverture de la mairie seront diminuées et modifiées en fonction du réaménagement du service administratif.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL** : jeudi 28 septembre 2017 à 20h30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Marie-Joëlle ADRAST